

S'IN- FORMER SUR LA SURDITÉ



Le Centre National d'Information Surdit 
0812 040 040
<http://surdi.info>



“La surdit  de l'enfant. Guide pratique   l'usage des parents”
INPES, Fondation de France, 2005.
www.inpes.sante.fr



“C'est quoi la surdit  ? Une histoire   partager entre petits et grands”
Action Connaissance Formation pour la Surdit , 2008.
www.acfos.org

CONTACT

Modalit s d'acc s

Ces dispositifs n cessitent la constitution d'un dossier   adresser   la MDPH. Le CAMSP, lui, est en acc s direct.

Les Maisons D partementales des Personnes Handicap es

La MDPH du Nord

03 59 73 73 73 (prix d'un appel local)
du mardi au vendredi de 8h30   16h sans interruption
Courriel : mdph@lenord.fr

21, rue de la Toison d'Or
59650 Villeneuve-d'Ascq
<https://lenord.fr>

La MDPH du Pas-de-Calais

03 21 21 84 00 (prix d'un appel local)
D lais d'attente limit  entre 8h30 et 9h30,
de 13h30   14h30 et de 16h30   17h00
Courriel : mdph62@mdph62.fr

Parc d'activit s des Bonnettes
9, rue Willy Brandt - BP 90266
62005 Arras Cedex
<http://www.pasdecalais.fr>

Avec le soutien



MON ENFANT EST SOURD OU MAL EN- TENDANT

  qui m'adresser ?

Priorité à la communication

Dès la naissance, il est essentiel de mettre en place et de soutenir la communication de votre enfant par la mimique et la gestuelle, encourager tout échange verbal, tactile et visuel...

Quel accompagnement ?

Des professionnels sont là pour vous accompagner tout au long du parcours de votre enfant.

- Dès la confirmation du diagnostic un accompagnement pluridisciplinaire est souhaitable : orthophonistes, médecins ORL, audiophonologiste, pédiatres, psychomotriciens, psychologues, éducateurs, enseignants spécialisés...
- Au moment de la scolarité, différentes possibilités existent en fonction des besoins de votre enfant : inclusion totale, partielle, classes spécialisées... Le parcours sera adapté en fonction des évaluations et d'éventuelles difficultés associées.

Appareillages

Après indication médicale, lorsque cela est nécessaire, l'appareillage est à envisager le plus tôt possible. Le médecin ORL le prescrit et l'audioprothésiste propose l'appareillage adapté au type et au degré de surdité.

Dispositifs existants

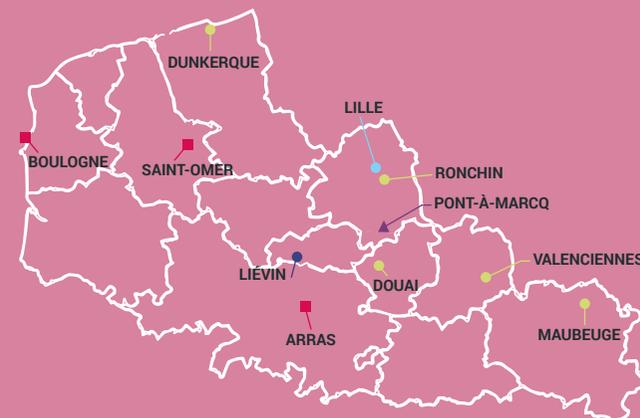
En complément des professionnels libéraux et des établissements de santé, différents acteurs médico-sociaux peuvent vous accompagner :

De la naissance à 6 ans :

- Centre d'Action Médico-Sociale Précoce (CAMSP 0-6 ans)
- Service d'Accompagnement Familial et d'Éducation Précoce (SAFEP 0-3 ans)

De 3 à 20 ans :

- Service de Soutien à l'Éducation Familiale et à la Scolarisation (SSEFS 3-20 ans)
- Service d'Éducation et de Soins Spécialisés à Domicile (SESSAD 0-18 ans)
- Établissements avec des unités d'enseignement spécialisé (inclusion, classes spécialisées)
- Unité Localisée pour l'Inclusion Scolaire (ULIS) école / ULIS Collège (6-20 ans)



Établissements et services spécialisés en déficiences auditives

● CAMSP Montfort, Lille
03 28 16 02 40
c-montfort@wanadoo.fr

■ CEJS - Association Jules Catoire, Arras
Centre d'Éducation pour Jeunes Sourds
SAFEP - SSEFS - Unités d'enseignements
03 21 22 36 37
www.association-julescatoire.fr

▲ CRESDA - ASRL, Pont-à-Marcq
Centre d'Éducation Spécialisée pour Déficients Auditifs
SAFEP - SSEFS - Unités d'enseignements
03 20 61 92 00
cresda@asrl.asso.fr

● IRPA - EPDSAE, Ronchin
Institut de Réhabilitation de la Parole et de l'Audition
SAFEP - SSEFS - Unités d'enseignements
03 20 85 10 26
irpa@epdsae.fr
www.irpa-epdsae.fr

● SESSAD Jean Macé - La Vie Active, Liévin
École Jean Macé
03 21 72 09 54
sessadlievin@vieactive.asso.fr
www.lavieactive.fr

